



Attestation d'accueil pour une demande de visa

Par **sakamodi**, le 12/05/2013 à 01:04

bonjour

ma femme va faire une demande de visa de court séjour on lui demande dans son dossier une attestation d'accueil et certificat d'hébergement es- ce que le bail de location qui est au nom de mon mari remplace l'attestation d'accueil je vous remercie

Par **amajuris**, le 12/05/2013 à 10:39

bjr, d'après vos messages je n'arrive pas savoir si vous êtes une femme ou un homme. vous parlez de votre femme et de votre mari, c'est incompréhensible.
cdt

Par **citoyenalpha**, le 12/05/2013 à 18:09

Bonjour

en effet ...

en tout état de cause une attestation d'accueil est un document officiel délivrée par la mairie dont dépend le domicile.

Restant à votre disposition

Par **sakamodi**, le **13/05/2013** à **00:06**

bonjour j'ai reulu mon message éfectivement je me suis tromper je formule mon message ma femme a demande un visa de court séjour ont lui demande une attestation d'accueil esque le bail de l'ocation qui est mon nom remplace l'attestation d'accueil merci

Par **citoyenalpha**, le **13/05/2013** à **00:07**

Non

L attestation d accueil est délivrée par les mairies.